



Syndicat National de la DGFIP-FORCE OUVRIERE

Section de la Haute Loire

17, rue des moulins – BP351

43012 LE PUY EN VELAY CEDEX

fo.ddfip@dgfip.finances.gouv.fr

Site local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/043/>

Déclaration liminaire CAP B 22/07/2014

Monsieur le Président,

Au nom du pacte de responsabilité qui est en fait un pacte d'austérité, l'État devra faire une économie de 50 milliards d'euros.

À ce pacte que dénonce vivement Force Ouvrière, s'ajoute l'annonce d'une réforme territoriale avec pour justification, encore une fois, la baisse des dépenses publiques. Mais ne nous voilons pas la face, cette réforme ne fera qu'éloigner le citoyen du service public de proximité, et les agents de la Fonction Publique savent, d'ores et déjà, qu'ils en seront les victimes.

Le gel du point d'indice est reconduit pour 4 ans, la fonte des effectifs compromet les missions de service public, la RGPP transformée en MAP (Modernisation de l'Action Publique) et bientôt peut-être complétée par la RGMB (la Révision Générale des Missions de Bercy) ne présage pas un avenir meilleur pour les agents de notre Direction.

Le budget de fonctionnement continue à diminuer, et, pour pallier les mauvaises conditions de travail dues aux suppressions d'emplois, la seule réponse de l'Administration est la « dématérialisation ».

Le projet de mutation qui nous est soumis est la triste illustration des suppressions d'emploi et de la mise à mal du réseau.

Au plan national, ce mouvement paraît donc avec un déficit de **1 362** agents de catégorie B.

Cette situation est la plus catastrophique que l'on ait connue ces dernières années.

En ce qui concerne les mutations suites à promotion 1 agent sur quatre n'a pas pu être affecté dans son département d'origine. En Haute-Loire, vous réalisez un tour de force dans la filière GP : **100%** des lauréats affectés dans d'autres départements ! Les deux collègues se retrouvent promues à plusieurs dizaines, voire à 150 kilomètres de leur domicile. C'est inacceptable !

Le maintien au département des promus par liste d'aptitude, Concours Interne Spécial ou Concours Interne Normal, aurait évité des insatisfaits et des renoncements à promotion.

Pour le département de la Haute-Loire, les conséquences de la politique suivie par la Direction Générale sont dramatiques : s'ajoutant aux suppressions d'emplois, ce sont **5,20** emplois qui resteront non pourvus après ce mouvement, **3,70** dans la filière fiscale, **1,50** dans la filière gestion publique !

Comme notre Secrétaire Générale l'a dénoncé dans la lettre ouverte, la Direction Générale a choisi délibérément de ne pas muter l'ensemble des collègues qui aurait dû bénéficier des mutations.

Force ouvrière tient à rappeler que le droit à mutation est un droit inaliénable.

Le calendrier de gestion établi par l'administration centrale aboutit à une parution trop tardive du mouvement définitif, ce qui déstabilise les agents et condamne tous les services RH à une marche forcée.

C'est pourquoi nous rappelons la revendication défendue par FO DGFIP d'une diffusion du mouvement définitif au plus tard mi-juin. Cela supposerait donc un cadencement plus précoce des différentes étapes. Cela permettrait ainsi le respect des délais par l'administration et donnerait aux représentants des personnels, notamment ceux siégeant en CAP Nationale, mais également aux élus de la CAP locale, un temps de consultation suffisamment long des très nombreux dossiers du cadre B. Et cela éviterait à l'avenir les tensions que l'on a pu constater lors de la préparation de la CAP nationale.

D'autre part, la mise en place des RAN a dissuadé certains d'agents de demander une mutation, surtout pour les mouvements internes au département.

En outre la multiplication des affectations à la disposition du Directeur : ALD sans résidence, constitue une précarisation de leur situation.

F.O.-DGFIP, conformément aux motions adoptées lors de son congrès national qui s'est tenu du 8 au 11 avril 2014, revendique l'affectation nationale la plus fine sur la commune et la mise en place de 2 véritables mouvements annuels de mutation.

Pour finir, les représentants du personnel FO- DGFIP revendiquent et exigent :

- 1- l'arrêt des suppressions d'emplois,
- 2- l'appel immédiat de la liste complémentaire dans sa totalité,
- 3- un recrutement en 2014 à hauteur du sous-effectif constaté,
- 4- que toute vacance soit pourvue dès lors que le poste est demandé par un agent,
- 5- l'augmentation de la valeur du point d'indice, bloqué depuis juillet 2010.